

1. CALENDRIER

- Jeudi 23 avril date limite de retour des résultats et demandes de qualification exceptionnelle au siège national de la FFSU
- Vendredi 10 mai date limite de retour des confirmations des engagements sur le site sport-u.com/aviron/
- Vendredi 17 mai 18h00 réunion des délégués des établissements

2. ÉPREUVES

Distance de course: 1 000 m		
HOMME	FEMME	MIXTE (même établissement)
HU2x 2 rameurs en couple	FU2x 2 rameuses en couple	MU2x 1 rameuse et 1 rameur en couple
HU4x 4 rameurs en couple	FU4x 4 rameuses en couple	MU4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
HU8+ 8 rameurs en pointe avec barreur	FU8+ 8 rameuses en pointe avec barreur	MU8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
PARA-AVIRON		
MU2x	open handi-valide (course en 2x PR1, PR2 et PR3)	1 rameuse et 1 rameur en couple dont une personne PR1, PR2 ou PR3

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Règlement sportif

Tout équipage doit impérativement participer à une compétition inscrite au calendrier national de la FF Sport U pour prétendre à une qualification au championnat de France universitaire (aucune dérogation ne sera acceptée).

Les ligues sont responsables de l'organisation des compétitions qualifiantes ; elles peuvent être de site (académie), de ligue ou de conférence.

Les ligues doivent communiquer les dates et lieux des compétitions au plus tard le 7 décembre 2018.

Ces championnats sont ouverts aux équipages composés d'étudiants appartenant à la même association sportive. Toutefois, le barreur (ou la rameuse) peut appartenir à un autre établissement. Une jeune fille peut barrer un bateau masculin (et vice versa).

Les licenciés(es) UNSS sont autorisés(es) uniquement pour barrer.

Possibilité d'intégrer dans un 4 ou dans un 8, un étudiant et/ou une étudiante possédant une licence individuelle ou une licence extérieure issue d'une A.S. du même site (académie) où aucun autre licencié n'est engagé. Exception faite pour l'Ile de France où cette mesure s'applique sur l'ensemble des 3 sites (académies de Créteil, Versailles et Paris) : un étudiant « IDF », licencié individuel ou extérieur peut compléter un équipage d'une autre académie francilienne (cf. sports individuels, règle 2.1.1).

Aucune permutation d'un bateau à l'autre n'est autorisée entre la régata qualifiante et la participation au championnat de France. En cas d'indisponibilité (blessures, examens, etc.), le remplacement d'une partie de cet équipage (50 % barreur non compris) est autorisé, le jour même de la compétition (confirmation en ligne de l'équipage sans modification des noms).

La confirmation des engagements se fera par saisie en ligne sur le site FFSU du 2 au 10 mai dernier délai (www.sport-u.com/aviron/).

Un équipage sélectionné se présentant au championnat de France sans avoir confirmé en ligne sa participation sera redevable d'une amende de 100€.

Titres décernés et trophée

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course au programme.

Un trophée récompensera la meilleure « École » : un classement général des « Grandes Écoles » sera effectué par addition des résultats sur l'ensemble des épreuves en 4 et en 8.

Arbitrage

Les A.S qui engagent plus de 16 rameurs devront obligatoirement fournir un arbitre universitaire ayant officié au moins une fois lors d'une compétition fédérale ou universitaire (attestation à fournir).

Pour chaque arbitre, une prise en charge est prévue pour la restauration et l'hébergement. Le déplacement reste à la charge de l'AS.

Les arbitres devront faire acte de candidature auprès de la FF Sport U, en remplissant la fiche d'arbitre disponible sur le site de la FF Sport U, « onglet Aviron » avant le 23 avril 2019.

Une formation d'arbitres sera organisée, leur permettant de valider des modules. Cette formation sera certifiée par la FF Aviron et donnera lieu à des équivalences fédérales.

Classification

Il n'y aura pas de session de classification sur place.

Règlement disciplinaire

Se référer au chapitre règlement intérieur.

Programme international

EUSA : Les équipages champions de France N-1 se verront proposer de participer au championnat d'Europe universitaire qui se déroulera à Jonkoping (Suède), en septembre 2019.

Restrictions

La participation d'un rameur est limitée à une seule discipline. Il n'est donc pas possible de doubler.

Les rameurs des collectifs sénior A ne sont pas autorisés à participer au championnat de France universitaire.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les séries qualificatives se courent sous la forme d'un parcours contre la montre en ligne pour tous les bateaux.

- Samedi 18 mai de 08h00 à 13h00 séries contre la montre en ligne
de 14h00 à 18h30 tiers de finales ou demi-finales
- Dimanche 19 mai de 08h00 à 11h30 finales de classement
de 15h00 à 17h00 finales

5. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique du championnat de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com.